

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) - RIVE NORD**

Cinquième séance de consultation tenue le 9 février 2016 à 19 h

**Agglomération de Québec
Cégep de Limoilou - 1300, 8^e Avenue, Québec, Québec**

Compte rendu

Sont présents

Commissaires

- M. Jeannot Richard, président, membre indépendant
- M^{me} Anne-Marie Gargano-Huard, représentante du milieu des affaires (institutionnel)
- M. Yves Fortin, représentant du milieu syndical
- M. Christophe Roubinet, représentant du milieu sociocommunautaire
- M. Alexandre Turgeon, représentant des groupes de protection de l'environnement
- M. Steeve Verret, commissaire, membre du conseil de la Ville de Québec et de la CMQ

Équipe de soutien technique

- M^{me} Luce Bergeron, coordonnatrice du PMGMR, CMQ
 - M. Benoît Massicotte, coordonnateur aux communications et à la planification, CMQ
 - M^{me} Sandra Messih, directrice de projet, Chamard - stratégies environnementales
 - M. Stéphan Bugay, Service des travaux publics, Ville de Québec
 - M. Michel Venne, animateur, Institut du Nouveau Monde
 - M. Gilles Paré, secrétaire de la Commission
-

SOMMAIRE

1. Contexte

- 1.1. Déroulement de la séance
- 1.2. Présence et participation

2. Présentation des mémoires

3. Interventions de citoyens

4. Conclusion

Annexe 1 : Liste des personnes inscrites à la séance de consultation

Annexe 2 : Liste des documents déposés

1. Contexte

1.1. Déroulement de la séance

M. Richard souhaite la bienvenue aux participants et présente les commissaires ainsi que les membres et le rôle de l'équipe de soutien technique. Il fait part du mandat de la Commission et fait un rappel de l'historique de la démarche d'élaboration du PMGMR ainsi que des étapes à venir. Il explique le déroulement de la séance de consultation publique :

- Vidéo présentant les grandes lignes du projet de PMGMR;
- Présentation des mémoires;
- Période de questions des commissaires;
- Interventions des personnes inscrites;
- Interventions libres (en fonction du temps disponible).

M. Venne explique le rôle qu'il va jouer à titre d'animateur de la séance de consultation, notamment en ce qui concerne le respect des limites de temps allouées aux échanges, soit 10 minutes pour chacune des interventions (commentaires, questions, réponses), et ce, en considérant que la durée maximale de la séance est de trois heures.

Par ailleurs, il précise que le rôle de la Commission est d'être à l'écoute des personnes qui viennent s'exprimer. Les commissaires vont s'assurer d'avoir bien compris les commentaires et les suggestions qui auront été exposés et de les rapporter correctement. Il souligne que l'ensemble du contenu des mémoires présentés en cours de séance sera pris en considération, le but de leur présentation à la Commission étant de faire ressortir les messages clés.

1.2. Présence et participation

Il y a eu 29 personnes qui se sont inscrites à cette consultation qui a fait l'objet de plusieurs interventions (Annexe 1). La séance a débuté à 19 h et s'est terminée à 22 h, soit une durée totale de 3 h.

Les interventions se sont faites de façon ordonnée et respectueuse. Tous les efforts ont été faits pour inciter les gens à s'exprimer.

2. Présentation des mémoires

Il y a cinq présentations par des intervenants qui ont déposé un mémoire (*voir liste des documents déposés en annexe 2*). Les **faits saillants** des commentaires et suggestions exprimés par ces intervenants dans le cadre de leurs exposés et en réponse aux questions des commissaires sont les suivants :

1. Le Groupe de la simplicité volontaire de Québec

Mémoire présenté par M. Pascal Grenier et M. Benoit Grenier : voir Annexe 2 - n° 1.

L'organisme a choisi d'apporter un complément d'information aux mesures visant la réduction à la source et le réemploi, deux domaines de grand intérêt auquel le projet de PMGMR devrait accorder plus d'attention. Ils présentent également quelques idées additionnelles en vue de réduire la consommation et favoriser le réemploi.

La réduction à la source

- On est d'avis que le meilleur moyen de réduction à la source est de réduire la surconsommation de biens matériels; il vaut mieux concentrer les efforts et les ressources en amont qu'en aval.
- On suggère des moyens concrets pour réduire la consommation à la source, notamment de limiter la distribution de dépliants publicitaires à la porte à ceux qui en font explicitement la demande, d'effectuer la distribution gratuite d'autocollants « *Publicité non merci* » et de favoriser l'utilisation accrue de l'Internet, d'interdire les sacs de plastique.
- On propose de lancer un vaste programme d'éducation et de sensibilisation auprès de la population. On est d'avis que la CMQ pourrait accorder des subventions à des groupes communautaires pour former des enseignants, produire du matériel d'enseignement, publier un bulletin régional, animer un comité régional, et donner des cours, des ateliers et des conférences sur différents thèmes tels que la dématérialisation de la consommation, le partage des biens matériels, les services de location et de prêts et les achats responsables de biens récupérables.

Le réemploi

- On souligne parmi les forces du domaine du réemploi l'habitude des gens et parfois des entreprises de donner leurs surplus pour éviter le gaspillage et favoriser l'entraide; en plus des organisations ayant pignon sur rue, il existe d'autres moyens d'échanges comme les marchés aux puces, les ventes de garage ou sur des sites Internet, ou autres activités ponctuelles.
- Par ailleurs, on indique que le secteur du réemploi comporte aussi des faiblesses, soit les surplus invendus des ressourceries, la dépendance à l'aide financière extérieure, la désorganisation du « réseau des acteurs » qui fonctionne majoritairement de façon solitaire, la difficulté de conserver les objets à des fins de réemploi.
- On propose par conséquent de dynamiser les ventes d'objets usagés, d'aider les organismes de diverses façons (fournitures de locaux, de meubles, ordinateurs, camions, etc.), de former le personnel qui œuvre dans le domaine du réemploi, de favoriser la coordination et l'harmonisation des activités des différents organismes concernés, et de subventionner les activités de recherche et de développement dans le secteur du réemploi.

Idées additionnelles

- Modifier la réglementation existante en vue d'interdire les broyeurs dans le fond de l'évier (les participants sont informés que la Ville de Québec a déjà adopté un règlement à ce sujet).
- Faire de la représentation auprès des gouvernements pour généraliser la consigne des bouteilles.
- Favoriser la consommation d'eau potable du robinet plutôt que l'eau embouteillée.
- Promouvoir la production et la vente d'objets écologiques favorisant la récupération des matières recyclables, notamment dans la cuisine

2. Polyvalente de Charlesbourg

Mémoire présenté par Mme Nicole Gino, enseignante, accompagnée d'étudiants de la classe de robotique de 2^e secondaire : voir Annexe 2 - n^o 2.

- On indique qu'un groupe d'élèves de deuxième secondaire du programme de robotique de la polyvalente de Charlesbourg participera à une compétition internationale. Cette compétition, dont les qualifications sont prévues le 25 février prochain à l'Université Laval, portera sur la réduction, la récupération et le recyclage.
- On souligne que la polyvalente de Charlesbourg possède un plan de gestion en vue de réduire les matières résiduelles, mais que des lacunes font en sorte que la réduction à leur école est en deçà des performances espérées.
- Par ailleurs, à l'issue d'une formation de près de 10 heures avec Québec'ERE, le groupe réalise que leur école est néanmoins privilégiée d'avoir un tel plan du fait que seulement quelques écoles secondaires peuvent se prévaloir d'un tel plan de gestion et qu'aucune école primaire de la région n'en possède.
- On s'est donc donné comme objectif de passer de 5 % à 20 % en terme de performance, une expérience qui pourrait profiter à d'autres écoles de la région; on est d'avis qu'il faut commencer à éduquer les jeunes dès le primaire, notamment en utilisant le jeu.
- On constate qu'équiper, éduquer et former l'ensemble des écoles primaires et secondaires implique des sommes d'argent considérables, de sorte qu'on compte sur l'appui de la CMQ pour atteindre l'objectif que l'on s'est donné; on souligne qu'il est difficile d'obtenir du soutien financier du réseau scolaire dans le contexte actuel de restrictions budgétaires.

3. Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec

Mémoire présenté par Mme Suzanne Verreault, élue de l'arrondissement La Cité-Limoilou, et M. Vincent Beaudette : voir Annexe 2 - n^o 3.

Après avoir rappelé la mission et le mandat du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, on souligne que le mémoire déposé par l'organisation à la Commission consultative propose plusieurs exemples de pistes d'action qui pourraient être intégrées dans les plans de mise en œuvre des composantes de la CMQ, pour chacune des mesures proposées dans le projet de PMGMR.

On indique par ailleurs que l'on souhaite mettre l'accent à l'occasion de cette séance de consultation publique sur des constats d'ordre général et sur certains aspects que l'on considère particulièrement importants.

Les constats d'ordre général : ce qui manque dans le projet de PMGMR

- Il est important que la CMQ outille les composantes dans le cadre de l'élaboration de leurs plans de mise en œuvre du PMGMR, et qu'elle ne se limite pas à leur demander des comptes.
- Le PMGMR devrait être plus explicite quant aux modalités concernant notamment l'écriture, le dépôt et la révision des plans de mise en œuvre des composantes.

Les éléments importants

- La réduction de la quantité des matières éliminées : la CMQ doit faire des représentations auprès des instances gouvernementales pour obtenir les modifications réglementaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du PMGMR, à cet effet; elle doit également inciter les industries, les commerces et les institutions (ICI) à faire la démonstration qu'ils cherchent à mettre en marché le minimum de produits à usage unique.
- L'atteinte des cibles de valorisation des matières organiques : cet objectif doit demeurer une priorité, de sorte que les délais de construction de l'usine de biométhanisation ne doivent pas agir comme un frein à la valorisation des matières organiques; il importe de préparer la population en mettant en place un système de collecte des matières organiques.
- L'augmentation du taux de récupération des matières recyclables : le recyclage doit être considéré comme un enjeu de santé publique et, par conséquent, devenir une obligation réglementaire pour les citoyens et non plus seulement se faire sur une base volontaire.
- La participation des ICI : compte tenu de leur apport significatif de matières résiduelles par rapport à l'ensemble des matières éliminées à la CMQ, ceux-ci doivent s'engager à diminuer au minimum leur mise en marché de déchets ultimes.
- Le financement des mesures du PMGMR : les activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sont primordiales pour parvenir à optimiser la participation de la population à la gestion des matières résiduelles. Or, le projet de PMGMR prévoit des sommes minimales et en baisse par rapport au dernier PGMR pour ce type d'activité. C'est un minimum de 5 dollars par porte, indexé par rapport à 2004, en plus d'un montant supplémentaire dédié spécialement aux ICI qui seraient nécessaires pour assurer des activités d'ISÉ privilégiant les échanges de personne à personne.
- Une société zéro déchet : c'est l'objectif que la CMQ doit viser en s'inspirant des pratiques qui ont permis à d'autres villes d'atteindre ce but ultime.

4. Villes et régions innovantes (VRic), Réseau de l'économie circulaire

Mémoire présenté par M. Pierre Racicot, président-directeur général, en collaboration avec M^{me} Michelle Castonguay, M. Frédéric Arteau et M. André Salomon : voir Annexe 2 - n° 4.

Après avoir résumé la mission de l'organisme, on explique les principes de l'économie circulaire qui consiste à remettre dans le système économique et dans les circuits les plus courts possible les déchets générés à chacune des étapes de fabrication d'un produit, de l'extraction à la consommation en passant par la production, la transformation, la distribution et le transport. Les principaux projets et mesures que l'on propose par rapport au projet de PMGMR sont les suivants :

- La réduction à la source et le réemploi : favoriser la transformation des produits alimentaires périmés, favoriser la vente des aliments moches, et éliminer les pratiques de l'obsolescence programmée (pratiques destinées à réduire la durée de vie des produits afin d'en faciliter le remplacement).

- La collecte sélective : organiser la collecte des matières recyclables au moyen du multiris (7 à 8 catégories de matières) dans les quartiers plus densément peuplés; installer des cloches de récupération du verre par couleur dans des endroits stratégiques, favoriser la production et la réparation d'objet à l'aide d'imprimantes 3D et encourager la consommation d'eau du robinet plutôt qu'en bouteille.
- Les débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD) : mettre en place des mécanismes (fiscaux, pénalités, règlements, permis) pour inciter au tri sur les chantiers, préciser que l'objectif de la déconstruction est de redonner une valeur aux débris, faire connaître le portrait de la récupération du gypse et inciter les entreprises à se certifier « écoresponsables ».
- Les écocentres : diversifier le triage pour augmenter la capacité de récupération et la valeur des matières, élargir l'accessibilité des écocentres aux entreprises et aux établissements, changer le mode de collecte pour permettre plus de récupération, de tri et de réemploi, déployer des équipements de tri dans les écocentres, installer des ateliers de réparation et de vente dans les écocentres, revendre aux usagers des écocentres des matières déposées par les usagers (terre, gravier, gypse, bois), et élargir les heures d'ouverture.
- La valorisation des matières organiques et l'élimination : ces volets comportent un grand nombre de propositions, notamment celles d'intégrer à la table de concertation sur la filière organique des acteurs de l'économie circulaire, de favoriser le compostage domestique et d'adopter une politique d'économie circulaire impliquant la mobilisation des citoyens pour améliorer la performance des installations d'élimination.

Enfin, on souligne l'importance pour assurer la mise en œuvre du PMGMR de se doter de statistiques précises et d'établir un programme spécifique et structurant de financement pour des projets de démonstration d'économie circulaire. On est d'avis que l'on peut profiter avantageusement des pratiques développées dans d'autres pays.

5. Université Laval

Mémoire présenté par M^{me} Guylaine Bernard, coordonnatrice d'opérations, Environnement et Développement durable : voir Annexe 2 - n° 5. Après avoir résumé l'état de situation de la gestion des matières résiduelles à l'Université Laval, Mme Bernard présente des propositions de bonification au projet de PMGMR dont les principaux éléments suivants :

- La transparence et la traçabilité : il est fondamental de savoir ce qu'il devient des matières acheminées au centre de tri ou au compostage afin d'établir des directives cohérentes auprès des fournisseurs; la transparence et la traçabilité sont des éléments essentiels notamment pour maintenir le lien de confiance avec la communauté.
- L'harmonisation de la signalisation et des messages : pour s'assurer d'obtenir une qualité de tri des matières récupérées et de la participation des citoyens, il importe que les mesures de sensibilisation prévues dans le PMGMR prévoient l'harmonisation de la signalisation et des messages sur l'ensemble du territoire de la CMQ.

- Le mode de collecte pour les plus gros générateurs ICI : présentement, la Ville de Québec offre seulement le service de collecte par chargement de conteneurs allant jusqu'à huit verges cubes; or, pour atteindre les objectifs de participation des ICI, il y aurait lieu d'offrir un mode de collecte mieux adapté aux besoins de ces derniers.
- Mise en place d'une communauté de pratiques régionales il serait souhaitable de mettre en place un canal de communication plus adapté entre la Ville de Québec, les MRC et les grands joueurs de la région en vue de créer une communauté régionale de pratiques et susciter ainsi de nouvelles formes de collaborations entre les différents acteurs.

3. Interventions de citoyens

Des citoyens interviennent pour faire part de leurs commentaires ou suggestions, lesquelles font l'objet de réponses et de demandes de précisions de la part des commissaires, et lorsque requis, de complément d'information par les membres de l'équipe de soutien technique. Les faits saillants des interventions des citoyens et des éléments de réponses (*en italique*) qui leur sont apportés sont les suivants :

- 1) Il faudrait prendre des mesures pour que les lieux de travail se dotent d'équipements de récupération adéquats; on constate des lacunes à ce chapitre chez les employeurs notamment dans les bureaux du gouvernement; il faudrait, dès lors, sensibiliser et éduquer les citoyens à adopter de bonnes habitudes dans leur milieu de travail, notamment en ayant recours à des jeunes dans les campagnes de publicité; il importe par ailleurs d'illustrer les avantages de la récupération et du recyclage notamment pour la création d'emplois et, au besoin, adopter des mesures coercitives.
- 2) Le budget prévu pour la mise en œuvre des mesures visant la réduction à la source et le réemploi apparaît nettement insuffisant.
- 3) Il y aurait lieu de créer une table de concertation afin d'harmoniser les mesures (5 à 9) du projet de PMGMR qui vise la collecte sélective des matières recyclables; on est d'avis entre autres que le manque de gestion des matières dangereuses contenues dans les débris de construction représente un risque pour la santé; il faudrait prévoir des mesures particulières à l'égard des métaux lourds et des microbilles de plastique qui ne peuvent être récupérés en usine.
- 4) En ce qui concerne la mise en œuvre, on suggère de caractériser les volumes de déchets à la source, de s'assurer de l'harmonisation des mesures prises à l'intérieur de chacun des territoires et de se doter d'indicateurs de suivi harmonisés.
- 5) On déplore le fait qu'on n'ait souvent pas accès à des équipements de recyclage dans les multilogements; les motifs invoqués par certains propriétaires sont à l'effet qu'ils ne veulent pas perdre d'espaces de stationnement.
- 6) On suggère d'identifier les camions qui font la cueillette des matières recyclables pour éviter que les gens croient que ces matières se retrouvent dans les installations d'élimination.

4. Conclusion

M. Venne s'assure que toutes les personnes qui le souhaitent aient pu s'exprimer. M. Richard remercie les participants et met fin à cette cinquième séance de consultation en soulignant que tous ceux qui désirent assister aux autres séances de la Commission sont les bienvenus.

Rédigé par : Gilles Paré, secrétaire de la Commission

ANNEXE 1

Liste des personnes inscrites à la séance de consultation

Micheline Boutin
Christian Leblanc
Maximilien Leblanc
Normand Levesque
Guylaine Bernard
Pascal Grenier
Michelle Gastonguay
Pierre Racicot
Gino Nicole
Marc Tardif
Vincent Beaudette
Jean-Yves Desgagnés
Jean Cloutier
Stéphane Poulin
Sandra Morin
Audrey Roberge
Charles Girard B.
Suzanne Verreault
Guy Dionne
David Gagnon
Sébastien Audet
Estelle Richard
Sébastien Bouchard
Frédéric Arteau
Véronique St-Onge
Valérie Caron
Benoît Grenier
Barbara Genest
Andrés Mercado Salomon

ANNEXE 2

Liste des documents déposés

1. LE GROUPE DE SIMPLICITÉ VOLONTAIRE DE QUÉBEC. *La gestion des matières résiduelles dans la région de Québec*. Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques sur le projet de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) Rive-Nord 2016-2021. Québec, janvier 2016, 13 p.
2. POLYVALENTE DE CHARLESBOURG. *Demande de subvention afin de permettre à l'ensemble des écoles primaires et secondaires de la région de Québec d'avoir les équipements, l'éducation et la formation nécessaire afin d'être en mesure de récupérer les matières résiduelles dans leurs écoles*. Classe de robotique de 2^e secondaire, Québec, 25 janvier 2016, 2 p.
3. COMMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC. *Mémoire sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec*. Présenté à la commission consultative indépendante. Québec, janvier 2016, 26 p.
4. VILLES ET RÉGIONS INNOVANTES (VRIC), RÉSEAU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. *Matières résiduelles et les émissions : matières premières de l'Économie circulaire. Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec*. Mémoire déposé à la Communauté urbaine de Québec. Québec, 26 janvier 2016, 19 p.
5. UNIVERSITÉ LAVAL. *Le PMGMR et l'université Laval*. Document produit dans le cadre des consultations publiques entourant le projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. Québec, 18 février 2016, 4 p.